



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Travailleurs sociaux

Question écrite n° 59934

#### Texte de la question

M Marc Laffineur attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur l'insuffisance des crédits alloués par l'Etat aux formations initiales des travailleurs sociaux. Un protocole d'accord signé le 3 décembre 1991 prévoyait un renforcement des moyens dont disposent les centres de formation et en ce sens une augmentation de 20 millions de francs des crédits prévus au projet de loi de finances pour 1992, les portant à 525 millions de francs. Or l'enveloppe nationale n'est que de 403 593 572 francs, soit une augmentation de 1,77 p 100 seulement par rapport à 1991. La loi n° 75-535 du 30 juin 1975 précisant que les formations de travailleurs sociaux sont prises en charges par l'Etat, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que les centres de formations puissent former correctement les travailleurs sociaux sans que ces derniers, qui reçoivent des bourses d'études dont le montant est inférieur à celui des autres étudiants, soient obligés de participer financièrement au fonctionnement des centres.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le fonctionnement des centres de formation des travailleurs sociaux est financé principalement par l'Etat. Selon les activités annexes développées par chaque établissement, des financements complémentaires peuvent être assurés par d'autres partenaires, collectivités territoriales notamment. Plus de 405 MF ont été prévus pour la formation initiale dans la loi de finances pour 1992. D'autre part, le Gouvernement, conformément au « Plan d'action pour les professions de l'action sociale » signé en décembre 1991 avec les principaux syndicats représentant le secteur, a débloqué 20 MF supplémentaires pour les centres de formation afin d'améliorer leur fonctionnement et d'accroître de façon sélective les effectifs d'élèves d'environ 10 p 100 globalement. Pour ce qui concerne la formation professionnelle, la dotation 1992 (20 MF) sera prioritairement utilisée pour le financement des formations qualifiantes (CAFDES, DEFA, DSTS notamment) et pour les programmes de préformation de 400 jeunes issus de quartiers défavorisés. Au total, 3 806 stagiaires seront formés cette année. Elle sera répartie au niveau des directions régionales des affaires sanitaires et sociales pour tenir compte des besoins réels des centres et permettre l'accroissement des capacités. Au total, les crédits atteignent 425 MF pour 1992, soit une hausse de presque 7 p 100 par rapport à 1991. Avec la consolidation de la dotation de 20 MF en 1993, les centres de formation pourront ainsi repartir sur de bonnes bases. De nombreux centres de formation font état à l'heure actuelle de difficultés budgétaires dont il convient d'analyser les causes (structurelles ou conjoncturelles). A cet égard, il faut noter que depuis 1984, le nombre de sections de formation (toutes professions confondues) a augmenté de 11 p 100 alors que les effectifs d'élèves formés n'ont progressé que de 3 p 100. La mise en place généralisée de la comptabilité analytique dans les écoles devrait permettre de cerner avec précision la situation financière de l'appareil de formation agréé par le ministère. Par ailleurs, une réflexion sur le statut et le financement des écoles est engagée, dans le cadre du plan d'action pour les professions sociales, par un groupe de travail placé auprès du directeur de l'action sociale.

#### Données clés

Auteur : [M. Laffineur Marc](#)

**Circonscription** : - Union pour la démocratie française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 59934

**Rubrique** : Professions sociales

**Ministère interrogé** : affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire** : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 13 juillet 1992, page 3080